Les succès des Japonais

Londres, 25 mars. — On télégraphie de Shangaï au *Times* :

« Les Chinois se sont retirés vers le nord, à King-Chow; les Japonais s'avancent contre cette ville. Les navires japonais ont pris l'île de Thao-Hua, au sud-ouest de King-Chow.

LES TEXTILES AUX INDES FRANÇAISES

Le principal produit d'exportation est le coton; nous avons précédemment donné une description détaillée des cotons de l'Inde, nous y renvoyons le lecteur.

La ramie peut être produite en grande quantité; celle qui nous en provient, comme échantillon, est différente de celle du Tonkin. Elle est brute, non travaillée, comme le china grass, et est connue, comme celle de l'Inde anglaise, sous le nom de rhea.

Le jute est actuellement peu produit dans l'Inde Française, mais il le sera bientôt en grande quantité, une société anglaise s'étant récemment formée pour y installer d'immenses plantations de ce textile.

L'hibiscus cannabinus s'y rencontre en grande quantité et s'emploie pour la confection des lins agricoles et pour celle des cordes très employées pour l'*emballage*.

On peut extraire de ses feuilles une fibre très belle, blanche et serrée par le, rouissage ordinaire ou par un rouissage chimique approprié. On peut également le décortiquer à la machine.

L'hibiscus abelmoschus doit également s'y rencontrer.

L'urtica heterophylla s'y rencontre également en grande quantité et peut produire des fibres textiles.

Le crotalaria juncea, appelé chanvre indien, y est employé pour la fabrication de cordes de très grande solidité et dans la fabrication du papier.

La sesbania ægyptiaca possède une écorce avec laquelle *on fait de grossiers cordages*, et une variété, la sesbania aculeata, fournit des fibres de très grande résistance, inaltérables à l'eau.

La *Bauhinia racemosa* produit également des cordages de peu de valeur.

On peut encore citer le linuum triggum, qui a des fibres de qualité inférieure; — le tragia cannabina dont les fibres donnent de beaux tissus — le ventilago maderaspatana, avec l'écorce duquel on fait des nattes et des filets de pêche très résistants; le careya arboera; le calatropis procera, qui fournit des fibres textiles d'excellente qualité.

Le typha angustifolia sert à la fabrication des nattes, des paillassons et des cordes grossières.

Les aloès sont naturalisés dans l'Inde; on en extrait des fibres, qui servent à confectionner des cordes, des tissus grossiers. Ces fibres, qui, bien préparées, *sont fines et excessivement résistantes*, devraient y être exploitées industriellement : elles seraient très appréciées en France, étant supérieures à celles des agaves à plusieurs points de vue.

Les bananiers se trouvent en grande quantité dans l'Inde ; on pourrait en faire l'exploitation au point de vue textile, comme cela se pratique à Manille, mais en employant des machines spéciales, au lieu des procédés primitifs des indigènes de la Sonde.

EXPORTATIONS

Les chiffres des exportations en 1893 ont été :

	Destinations		
	France	Colonies	Etranger
De Pondichéry :			
Fils	500	500	4.856
Tissus de laine	—	688	344
Coton	1.509.725	73.317	429.958
Papier	—	688	3.838
De Karikal :			
Tissus divers	—	—	93.000
Papier	—	—	800
Totaux	1.510.225	75.193	531.796

IMPORTATIONS

	De France	De l'étrang.
A Pondichéry :		
Fils	»	14 108
Tissus de soie	41 968	»
» lin et chanvre	»	183.075
» coton	166.800	60.600
Papier	132.924	2.564
A Karik :		
Papier	200	»
Fils	»	4.900
Tissus	»	9.000
A Janaon :		
Fils	»	13 680
Tissus	»	7.600
Papier	»	630
Totaux	241.892	295.250

Comme on le voit par ces chiffres, nos importations sont sensiblement égales, malgré le prix élevé du transport par les Messageries maritimes, comparées à celles des transporteurs anglais, et cependant, les prix de frêt et de route sont inférieurs aux nôtres de 50 à 75 pour 100.

La Chambre de commerce de Pondichéry signale ce fait à l'attention des Chambres de commerce de la métropole et leur demande leur concours pour arriver à obtenir des tarifs analogues à ceux de l'Angleterre, et, dans l'attente, conseille le transport par navires anglais.

Tissus de coton. — Les tissus importés sont des indiennes à fond de couleur avec des fleurs de différentes nuances analogues aux pagnes portés par les *Indiennes*. Ces tissus sont de prix modérés ils proviennent de Glasgow, de Manchester et de Wihterthur, en Suisse.

Les toiles *blanches, écrues et rouges* d'Angleterre et de Suisse donnent lieu à des affaires importantes; il en existe une grande variété de qualités, de dimensions et de poids admis par l'usage: les cours varient suivant le prix du coton, du fret et du change.

Bombay fabrique des toiles écrues qui sont concurrencées avec avantage par les toiles d'Europe plus fines et de qualité supérieure.

Fils. — Les fils importés sont généralement de couleur : ils servent à la confection des pagnes. Certains sont mélangés de fils de soie et d'or.

Les écheveaux doivent être conformes aux usages admis.

Les fils de laine viennent d'Allemagne et d'Angleterre.

La commission du musée commercial de Pondichéry se met à la disposition des industriels franpour leur fournir tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin ; ils peuvent également s'adresser à Paris au service des renseignements commerciaux.

NOUVELLES DU JOUR

Un vol de documents militaires

Paris, 25 mars.— Le ministère de la guerre, qui déclarait aujourd'hui n'avoir pas connaissance d'un vol de documents commis à la gare de Chambéry et signalé par deux journaux du matin, d'après un journal savoisien, l'*Echo des Montagnes*, reconnait ce soir que ce vol a été commis en effet, mais il s'agirait d'un document sans importance.

C'est ainsi qu'une note officieuse publie à ce sujet la communication *suivante* :

« Certains journaux ont signalé comme ayant été volé à la compagnie P. L. M. un document relatif aux transports de mobilisation. Le fait se réduit à la perte, pendant le transport d'un bureau à l'autre, à l'intérieur de la gare de Chambéry, d'un avis — circulaire purement technique.

»En raison de son contenu, cet imprimé ne peut donner aucune indication de nature à compromettre les transports militaires alors même qu'ils seraient tombés dans des mains malveillantes. Quoiqu'il ne s'agisse que d'une négligence, l'auteur n'en est pas moins recherché. »

Paris, 25 mars. — Le *Gil Blas* de demain dit au sujet du vol d'un document de mobilisation à Chambéry :

» En ce qui concerne les graphiques de mobilisation, ils sont établis dans les bureaux mêmes des compagnies d'après les indications données par le 4e bureau, et transmis ensuite en double à ce bureau.

» Un document de cette importance n'a jamais pu être envoyé à Chambéry; cette gare n'a dû recevoir que l'horaire du passage des trains, c'est-à-dire des renseignements purement locaux. Ce document a pu être égaré; mais cette disparition ne peut avoir la gravité qu'on lui prête ».

Les exercices de tir du 40e bataillon de chasseurs à Nîmes. — Un grave incident

Nîmes, 25 mars. — Une cartouche à balle se trouvait mêlée aux cartouches à blanc utilisées dans les exercices de tir par le 40e bataillon de chasseurs destiné à Madagascar. Le commandant Massiet du Biest entendant siffler une balle à ses oreilles, a fait aussitôt cesser le feu. Une enquête est ouverte.

La colonne Monteil en Afrique. — Situation critique. — Grandes pertes

Paris, 25 mars. — Les nouvelles de la colonne Monteil venues il y a quelques jours sur le *Taygète* mentionnaient la situation critique de cette colonne, qui n'a cesse d'être harcelée par les indigènes et dans laquelle la fièvre, la dysenterie et les privations ont fait de nombreuses victimes, surtout parmi les blancs.

La *Presse* dit, ce soir, tenir de bonne source que la colonne aurait en outre éprouvé de grandes pertes au cours des attaques incessantes qu'elle a eu à subir. Huit officiers d'infanterie de marine auraient été blessés, deux auraient succombé aux suites de leurs blessures.

D'après le *Gil Blas*, les deux officiers dont la *Presse* annonce la mort auraient succombé non aux suites de blessures reçues, mais aux *fatigues endurées*. Le cadre des sous-officiers aurait également beaucoup souffert. Néanmoins, la colonne a pu obtenir ce résultat de rendre libre la route Kong à Grand-Bassam, où, à l'heure qu'il est, les caravanes circulent sans être inquiétées.

Le général Duchesne à Lyon.— Un accident

Lyon, 25 mars. — Le général Duchesne, débarquant à la gare, a failli être victime d'un accident. La voiture sortait de la cour d'arrivée quand le cheval s'abattit brisant les brancards, Le général et son ordonnance descendirent aussitôt et gagnèrent à pied leur hôtel.

Un général frappé d'une congestion cérébrale

Fontainebleau, 25 mars. — Ce matin, le général de brigade Lucas de Peslouan, commandant l'école d'application du génie et de l'artillerie, a été frappé d'une congestion cérébrale pendant qu'il se rendait à cheval aux manœuvres de garnison qu'il devait diriger.

Les revendications des ouvriers allumettiers

Paris, 25 mars. — De l'enquête à laquelle il a été procédé au sujet des revendications des allumettiers de Pantin-Aubervilliers, il résulte que le salaire n'a jamais été abaissé au-dessous de 5 fr. 40; mais les ouvriers élèvent maintenant la prétention de voir leur salaire porté à 5 fr. 50, chiffre déjà réclamé en 1893.

Le ministre a déclaré qu'il n'avait pas à sa disposition les crédits nécessaires pour cette élévation de salaire. Il est donc possible que la grève terminée il y a quelques *jours soit de nouveau déclarée*.

De son côté, le syndicat des employés de chemins de fer ne reste pas inactif; il essaie d'entraîner avec lui les fédérations de la métallurgie, des cuirs et peaux, des allumettes et tabacs, les syndicats du gaz, des omnibus, des cochers de fiacre, etc...

Dans le cas où l'entente entre ces divers groupes interviendrait, une sorte de congrès extraordinaire se tiendrait pendant la discussion des projets de loi Merlin-Trarieux sur la coalition.

Dès le vote du 1er article de ce projet, la grève serait déclarée immédiatement, afin que les meneurs ne puissent tomber sous le coup de la nouvelle loi.

Le Parlement allemand

Berlin, 25 mars. — Sauf les conservateurs, personne n'insiste plus pour la discussion immédiate,

La *Gazette de Voss* croit que le gouvernement renonce à la dissolution pour ne pas faire le jeu des agrairiens.

La *Post* dit : « La séance du 23 mars a démontré clairement que le suffrage universel est inconciliable avec le développement énergique d'une politique nationale *allemande à l'intérieur et à l'extérieur.* »

Les Italiens au Soudan

Rome, 25 mars. — L'*Italie militaire* apprend que l'occupation d'Adigrat par *le général Baratieri sera un fait* accompli mercredi ou jeudi prochain.

Le général Baratieri devrait avoir occupé Adigrat depuis ce matin.

Réunion de la commission supérieure du travail

Paris, 25 mars. — Le Conseil supérieur du travail s'est réuni ce matin au ministère du commerce, sous la présidence de M. Lebon.

Le ministre a ouvert la session du Conseil supérieur par une allocution dans laquelle il a notamment déclaré que le Conseil aurait à trancher deux *questions importantes*: celle de la création de chambres de travail, celle des mesures à prendre contre le chômage.

Sur la première question, le ministre a dit que, jusqu'à présent, la législation sociale s'était efforcée de placer les ouvriers sur un pied d'égalité avec les patrons pour discuter leurs intérêts, mais que leurs travaux *actuels avaient pour but d'enseigner aux ouvriers à ne pas* se servir des armes sociales qui leur avaient été données, et à n'employer dans les conflits que les moyens de conciliation.

A propos de la seconde question soumise au Conseil, M. Lebon a dit que tout effort social moderne devait tendre à substituer la prévoyance à l'assistance, qui rappelle *les ateliers nationaux* et leurs tristes résultats.

Le ministre a ajouté qu'on tous cas il y aura une distinction à faire entre le chômage volontaire et le chômage involontaire.

M. Depasse, au nom de la section permanente, lit son rapport concluant à la création de chambres de travail.

Une discussion s'engage sur les termes de l'article 1er *mis aux voix*.

M. Jules Roche déclare qu'avant une discussion de mots, il faut une discussion générale et fait avec vigueur le procès du projet de loi, qu'il proclame inutile et dangereux.

Il ne voit pas comment on pourra faire fonctionner la loi et dit qu'il veut avant tout avoir l'avis des intéressés, *c'est-à-dire des industriels*.

Après une courte réplique de M. Depasse et quelques mots de M. Doumer, qui approuve la création de chambres du travail, le ministre lève la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Réunion de la commission du budget

Paris, 25 mars. — La séance de la commission du budget s'est ouverte par une protestation de M. Leydet contre le renvoi au Sénat d'un budget non équilibré. M. Leydet a fait observer que la commission aurait dû se réunir *après les votes de la Chambre qui ont détruit* l'équilibre du budget afin de chercher les ressources nécessaires pour combler le déficit,

M. Cochery a répondu qu'en combattant très énergiquement la disjonction de la répression de la fraude sur les alcools, il avait prévenu la Chambre que cette disjonction priverait le budget de 3,600,000 fr. et mettrait le budget en déficit.

Il ajoute « que la majorité des membres de la commission du budget a voté avec la Chambre cette disjonction. C'est sur la demande unanime de ses collègues de la commission qu'il avait renoncé à réclamer le renvoi de l'article « Recettes » à la commission, renvoi qui aurait permis à celle-ci d'aviser et d'appeler le gouvernement à fournir des propositions dans le but d'établir l'équilibre.

« Le déficit est de 2 millions environ et il dépendait d'un membre quelconque de la Chambre de provoquer le renvoi du budget à la Commission. Personne ne l'a fait parce qu'on savait que l'équilibre serait rétabli par les économies que l'on ferait sur le budget retour du *Sénat.* »

M. Rouvier, président de la commission a dit qu'en tout cas, la responsabilité de l'envoi au Sénat d'un budget en déficit incombait au gouvernement chargé de procurer les ressources budgétaires.

Un quatrième douzième provisoire

Paris, 25 mars. — Devant l'impossibilité de voter définitivement le budget pour le 1er avril, le gouvernement déposera après demain un projet tendant à l'ouverture d'un quatrième douzième provisoire.

Le droit d'accroissement

Paris, 25 mars. — La commission sénatoriale des finances s'est réunie, sous la présidence de M. Loubet, pour entendre la lecture de la dernière partie du rapport général de M. Morel ; elle l'a adopté.

Sur le passage relatif au droit d'accroissement, une assez longue discussion s'est produite ; on sait que la commission avait déjà repoussé, en principe, les taux différentiels de 0,30 et 0,50 adoptés par la Chambre des Députés et voté le droit uniforme de 0.30, proposé par le gouvernement.

Les conclusions conformes du rapport ont été adoptées aujourd'hui par 8 voix contre 6.

Ce rapport sera déposé, demain mardi, sur le bureau du Sénat, et, comme nous l'avions fait pressentir, la discussion commencera probablement samedi.

La sécurité du Président de la République

Paris, 25 mars, — M. Marcel Barthe vient de déposer au Sénat une proposition ayant pour objet de remplacer l'article 26 de la susdite loi par des dispositions « garantissant d'une manière plus efficace l'honneur, la dignité, la considération et la sécurité personnelle du président de la République. »

Le Musée social

Paris, 25 mars. — Cette après-midi, à 3 heures, a eu lieu l'inauguration du Musée social, fondé et installé grâce à la généreuse initiative de M. le comte de Chambrun, dans un hôtel situé 5, rue Las-Cases.

Nous avons signalé déjà, on s'en souvient, la formation d'une société qui s'était donné pour mission de conserver les intéressantes collections réunies en 1889 dans la section d'économie sociale de l'Exposition universelle. Nous avons dit aussi comment, M. Jules Siegfried étant ministre du commerce et de l'industrie, ces collections *furent remises entre les mains de M. le colonel* Laussédat, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers.

Une nouvelle société fut formée alors dans le but de créer un second *Musée social. C'est alors que M. le comte* de Chambrun offrit son concours aux organisateurs. La nouvelle société créée fut reconnue d'utilité publique le 31 août 1894. Elle avait déjà pris possession de l'hôtel de la rue Las-Cases et procédait à son aménagement, en vue du musée dont elle a ouvert les portes aujourd'hui.

La cérémonie d'inauguration était présidée par M. André Lebon, ministre du commerce.

Un banquet auquel assisteront M. Ribot, président du conseil, et M. Lebon, aura lieu ce soir à l'Hôtel Continental.

Le naufrage de la « Reine-Régente »

Madrid, 25 mars. — Après une enquête ordonnée par l'amiral Beranger, ministre de la marine, l'affaire du naufrage de la *Reine-Régente* passera devant le conseil suprême de la marine.

Un navire de guerre va explorer l'Océan jusqu'à Madère.

La révolution péruvienne

Lima, 25 mars. — La révolution péruvienne n'est pas terminée; le général Mas, un des partisans du président démissionnaire Cacérès, occupe encore deux forts parfaitement armés.

Ce général a, dit-on, fait torturer les sujets anglais, allemands, espagnols qui ont refusé de payer les emprunts forcés.

Les représentants de ces étrangers à Lima sont saisis de ces graves faits.

Un Français malmené à Constantinople

Constantinople, 25 mars. — A deux reprises, des soldats turcs ont maltraité et rançonné le fils du premier drogman de l'ambassade de France, au cours de ses promenades à *bicyclette* dans les environs de la ville.

M. Cambon, ambassadeur de France, a adressé à la Porte une réclamation énergique.

Réunion du conseil supérieur de la guerre

Paris, 25 mars. — Le conseil supérieur de la guerre s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure. La séance a duré de huit heures et demie à onze heures et demie. Comme à la précédente réunion MM. Ribot et l'amiral Besnard étaient présents.

Un démenti

Paris, 25 mars. — Au ministère de la guerre, on fait ressortir l'invraisemblance des questions posées par la *Libre Parole* au sujet du vol d'un document militaire. En aucun cas, le conseil supérieur de la guerre n'a eu à envoyer aucun plan quelconque concernant la mobilisation, à aucun chef de gare.

Un déjeuner au ministère des finances

Paris, 25 mars. — M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, donnera le 4 avril un déjeuner en l'honneur du général Duchesne, commandant en chef le corps expéditionnaire de Madagascar.

A ce déjeuner seront invités M Ribot, président du conseil, le général Zurlinden et amiral Besnard, ministres de la guerre et de la marine, M. Chautemps, ministre des colonies, les officiers de l'état-major du général Duchesne, les commandants de l'artillerie et du génie du corps expéditionnaire, MM. Le Myre de Vilers, *Larrouy, Ranchot et Bompard.*

Le général Duchesne à Nîmes

Nîmes, 25 mars. — Le général Duchesne a inspecté ce *matin le 40e bataillon de chasseurs, qui a exécuté ses* mouvements de manœuvres avec une rapidité et un ensemble parfaits.

Le général Duchesne qui était accompagné des généraux Case et Marcillon, a paru très satisfait de son inspection du 40e bataillon et aussi de la 17e batterie montée et de la section de munitions du 38e.

Le général est parti pour Arles, où il passera en revue six compagnies du train des équipages; d'Arles il se rendra à Sathonay

Le pain empoisonné

Depuis quelques jours on rapporte que des faits scandaleux viennent de se produire à l'asile de Nanterre.

Du 1er janvier au 15 février, vingt-six cas d'empoisonnement ont été constatés à l'asile et le 21 février un hospitalisé a succombé.

D'après le docteur Sapelier, un des médecins de l'asile, ces cas d'empoisonnement seraient dus au *pain, qui contiendrait* une certaine quantité d'ergot de seigle.

En effet, tous les malades ont été atteints d'ergotisme, c'est-à-dire de vertiges et picotements dans les membres; *enfin de contractures et d'accidents tétaniques.*

Le rappel du général de Werder

Saint-Pétersbourg, 25 mars. — On fait circuler ici une nouvelle *version du rappel du général de Werder* : Le gouvernement n'aurait pas jugé à propos d'informer la cour de Berlin que le nouvel ambassadeur de Russie accrédité auprès d'elle, le prince Lobanoff allait recevoir un autre poste. Guillaume II aurait vu là un manque d'égards et, dans une de ces incartades qui lui sont familières, il aurait riposté par le brusque rappel de son ambassadeur. *On ne pense pas, toutefois, que cet incident* diplomatique puisse avoir des suites. Guillaume en sera pour son accès de mauvaise humeur.

Violente tempête sur les côtes d'Angleterre

Londres, 25 mars. — Un ouragan d'une violence inouïe a régné sur les îles britanniques toute la nuit de samedi à dimanche et toute la journée d'hier. Le nombre de arbres brisés ou arrachés dans les parcs, par la violence du vent, est incalculable; une seule propriété de la banlieue a perdu trente sujets centenaires. Il y a eu de *nombreux accidents de personnes dont plusieurs ont été* mortels. C'est par centaines qu'il faut compter les cheminées renversées. On est sans nouvelles de nombreux navires et bateaux de pêche; de nombreux sinistres se sont certainement produits; on signale déjà quelques naufragés et les côtes sont parsemées d'épaves.

Terrible incendie à Dax

Mont-de-Marsan, 26 mars. — Un incendie d'une violence inouïe a éclaté à Dax, cité Fournadet, hier matin à trois heures et demie, dans les nouvelles constructions de la maison Pomade.

En peu d'instants, le fléau, qui avait pris des proportions considérables, envahit le vaste quadrilatère compris entre la première ligne de maisons bordant la rue Fournadet, l'avenue de la Chalosse et la ligne de maisons bordant la rue de la Croix-Blanche à la hauteur des chantiers de bois de chauffage de M. Cazalis.

Malgré un travail acharné on dut *se borner à faire la* part du feu et à empêcher le sinistre de prendre de plus désastreuses proportions.

On n'a été complètement maître du fléau que vers dix heures.

Outre les propriétaires, MM. Jean Fournadet et Jean Pomade, qui sont assurés, douze locataires, en majeure *partie des employés et ouvriers, ont vu s'anéantir leurs* ressources et leur mobilier. Les pertes subies n'ont pu être encore établies, mais elles sont considérables.

Cet incendie est le plus effrayant qui ait éclaté à Dax depuis de longues années.

Tragiques fiançailles

Lausanne, 26 mars. — Hier matin, vers huit heures, le facteur qui fait le service de la rue Martheray remarqua qu'un petit magasin situé au numéro 35 était encore fermé.

Frappé de ce fait, il monta sur un tabouret et regarda par l'imposte. Il distingua tout d'abord, étendu sur le plancher, le corps d'une femme, puis celui d'un homme gisant à côté d'elle.

Aussitôt prévenu, un agent du poste de Martheray accourut et força la porte. Les assistants se trouvèrent alors en présence de Mlle P..., la jeune fille qui tient le *magasin, et d'un jeune homme, M. C..., avec lequel elle* s'était fiancée la veille; tous deux étaient inanimés; une espèce de réchaud se trouvait à côté d'eux.

Deux docteurs, aussitôt appelés, parvinrent à ranimer les jeunes gens. Ils constatèrent que les désespérés avaient absorbé une assez grande quantité d'eau dans laquelle avaient trempé deux paquets entiers d'allumettes *phosphoriques et qu'ils avaient tenté ensuite de* s'asphyxier en allumant des briquettes placées dans une marmite.

On ignore si on pourra les sauver.

Quel a été le motif de cette funeste détermination? Nul ne le sait, car leurs parents ne s'étaient pas opposés à leurs fiançailles.

Situation météorologique. — Roubaix,

26 Mars—Hauteur barométrique : 747 Température ;

A 7	heures du matin	6	degrés	au-dessus de zéro.
A 1	— du soir	9	—	au-dessus de zéro.
A 5	— —	9	—	au-dessus de zéro.

BEAUTE DE LA CHEVELURE

Chevelure soyeuse, brillante, épaisse, touffue et suavement parfumée par les Huiles végétales du Congo. Prendre des flacons avec le nom VICTOR VAISSIER sur l'étiquette.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'affaire Detollenaere. — On ne sait encore si l'affaire Detollenaere, le secrétaire infidèle du syndicat textile roubaisien, viendra devant la Cour d'assises ou devant le Tribunal correctionnel.

Les uns prétendent que Detollenaere, étant salarié, (il touchait 40 francs par mois) doit être poursuivi pour abus de confiance. Ce serait alors pour lui la Cour d'assises. D'autres disent que Detollenaere n'étant pas dépositaire de la caisse du syndicat, ne peut être considéré comme salarié. S'il recevait 40 francs par mois, c'était en sa qualité de secrétaire.

C'est à M. le juge d'instruction chargé de l'enquête de se prononcer.

**

Une réunion des membres de la chambre syndicale textile a eu lieu à *La Paix*. La commission a fait *connaître officiellement à l'assemblée les détournements* commis par Detollenaere.

D'autre part, la chambre syndicale a fait distribuer en ville, par les soins des collecteurs, un prospectus que nous publions, à titre de document:

Aux membres de la Chambre Syndicale.

« Citoyennes et citoyens,

» Vous connaissez tous les faits qui se sont passés cette semaine. L'ex-secrétaire de la chambre syndicale, Auguste Detollenaere en qui nous avions toute confiance a été arrêté.

» Il a dérobé une somme de 1,500 francs, que nous lui avions confiée pour acheter trois obligations à 500 francs l'une, et une autre somme de 300 francs sur un titre au porteur.

» La Commission était au courant de ces faits depuis quelques semaines déjà. Si elle ne l'a pas fait arrêter immédiatement, c'est qu'il avait promis de rembourser la somme détournée dans un délai de 15 jours. Sur les 1.800 francs il a été rendu 200 francs, ce qui fait qu'il y a exactement 1.600 francs de disparus.

» Si Auguste Detollenaere a pu commettre un pareil méfait, c'est grâce à la confiance qu'il avait su inspirer à tout le monde.

» Plus de dix fois déjà il avait eu de l'argent à la commission des finances pour acheter des obligations et toujours il s'était acquitté loyalement de la besogne qui lui avait été confiée. Personne ne pouvait donc soupçonner qu'un jour il aurait commis un acte aussi odieux.

» Si un traître s'est glissé parmi nous, la Commission a fait son devoir en le faisant arrêter.

» Les syndiqués feront aussi le leur. Ils continueront comme auparavant à faire de la propagande pour grossir l'armée des travailleurs qui luttent pour la délivrance prochaine.

» Travailleurs, la désertion serait une lâcheté, donc pas un de vous ne quittera la Chambre syndicale. *La Commission.*

Voici la situation exacte de notre caisse :

84 obligations	Bruxelles	8.784.00
31 id.	Anvers	3.049.75
2 id.	Lille	1.440.00
13 id.	Roubaix	4.277 00
En espèces		8.317.95
	Total	25.868.70
Somme détournée par Detollenaere		1.600.00
En caisse, reste net		24.268.70

Vu : *La Commission de contrôle.*

» Tous les syndiqués indistinctement sont invités à *assister au contrôle qui aura lieu le premier dimanche* du mois d'avril (6 avril). *La Commission.*»

La fête patronale de la paroisse St-Joseph. — A l'occasion de la fête patronale de la paroisse St-Joseph, et de la quête au profit des écoles catholiques, la chorale St-Grégoire a chanté la messe du sixième ton de son chef dévoué, M. Henri Peers.

La tempête de dimanche a non seulement causé de grands dégâts, mais aussi fait plusieurs victimes, c'est ainsi que la toiture d'une baraque de marchande de pommes de terre frites a été enlevée, place de la Liberté, et a blessé — très légèrement d'ailleurs — trois enfants, qui ont reçu les soins de M. Delarra, pharmacien.

Arrestation d'un voleur. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, M. Pick, cabaretier, rue d'Alh, voyait rentrer chez lui un de ses anciens pensionnaires, Jean Dejonghe, journalier, qui, il y a deux mois, avait furtivement quitté son logement, emportant une somme de 55 francs appartenant à M. Pick. Dejonghe, *sur la plainte de son logeur*, a été arrêté.

Un accident de voiture rue de Lille. — Un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit, lundi après-midi, vers deux heures, rue de Lille, à la hauteur de la rue de la Perche.

La voiture de M. François Roussel père, conduite par le domestique, César Geldhof, a été prise en écharpe par le car à vapeur qui se dirigeait vers la Place de Roubaix. Le domestique fut projeté sur la chaussée et relevé ayant des contusions assez graves aux jambes. Il a été reconduit à son domicile.

Menus faits. — Un sujet belge. Napoléon Vangeet, 36 ans, *journalier, expulsé du territoire français, depuis 1885, a été* arrêté dimanche après-midi, rue d'Alma, et écroué au dépôt du premier arrondissement.

— Plusieurs procès-verbaux ont été rédigés lundi matin, à *la charge de plusieurs jeunes gens qui ont circulé en ville travestis.*

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780 – 39628

La « Laiterie d'Oostcamp » a supprimé le dépôt de la rue de l'Ommelet, 125.

Vidanges inodores. — La direction prie sa clientèle de vouloir bien remettre ses commandes chez M. Vandamme, Grand'Rue 41 bis, (coin de la rue Pauvrée). 39771

Communications

LES HABITATIONS OUVRIÈRES. — Les fondateurs de la société « Le Progrès » nous prient d'insérer la note suivante :

« L'administration des fondateurs provisoires de la société « Le Progrès » avant déjà fait le choix de son terrain, et voulant profiter des avantages que la loi du 30 novembre 1894 *accorde aux sociétés ayant pour but la construction d'habitations* ouvrières à bon marché, fait appel à Messieurs les amateurs pour se faire inscrire à l'estaminet *L'Abondance*, rue de Mouveaux, n° 66, aussi tôt que possible.

» Une réunion aura lieu dans la grande salle de ce local dimanche prochain, 31 mars, à 6 heures fixes du soir. Les adhérents seront mis au courant des statuts et du fonctionnement de la coopérative pour la consommation du pain, l'épicerie et le charbon, qui permettra à chacun de devenir propriétaire de son habitation en très peu d'années.

» Il est à remarquer que l'entrée de la salle sera exclusivement réservée à ceux qui se seront fait inscrire avant la réunion laquelle n'aura aucun caractère politique. »

Société coopérative pour le charbon, 188, rue de l'Alma, Roubaix. — Bilan au 31 janvier dernier :

ACTIF		PASSIF	
Caisse d'Epargne	491.15	Capital	24.800.00
Caisse	697.40	Réserve statutaire	7.540.20
Frais généraux	75.85	Fournisseurs div.	8 739.90
Frais de 1er établissement	28.30	Dû au voiturier	1 492.35
Banque Verley, Decroix et Cie	12 009.70	Créditeurs divers (sociétaires)	23 50
Mont-de-Piété	25.000. »	Profits et pertes	9 042.45
Débiteurs divers (sociétaires)	13 036.0		
	51.338 40		51.338.40

D'après ce bilan, les bénéfices sont de		9.042.45
A déduire :		
Frais généraux	75.85	
Intérêts dûs aux actions 1893-94	592.49	
Intérêts sur réserve antérieure	188.50	
1/10 des frais de 1er étab. (6 mois)	23.50	
Intérêts sur dépôts	16.50	889.25
Reste		8.153.20
Prélèvement pour la réserve 5 %		407 65
Net à partager		7 745.55

Les fournitures aux sociétaires se sont élevées à fr. 61 245.50

Le dividende est donc de 12.64 %.

Au 31 janvier dernier, le nombre des sociétaires était de 496.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue Notre-Dame, 27;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de la Chaussée, 2
Rue Pierre-de-Roubaix, 153;	Rue Decrème, 37;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Turgot, 68;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	Place de la Gare, 12;
Rue d'Italie, 34;	Grande-Rue, 38.
Rue de l'Epeule, 188;	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 93
Rue de Tourcoing, 155.	A TOURCOING
Rue du Tilleul, 123;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de Gand, 91;
Rue Corneille, 7;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Ma Campagne, 113;	A CROIX
Rue du Collège, 71 bis;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue de la Halle, 9;	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 37930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

83805—37910

TOURCOING

Une conférence de M. l'abbé Garnier. — La seconde représentation du drame du docteur Paret, *La grève des houilleurs*, avait attiré, lundi soir, une assistance plus nombreuse encore que dimanche dans la salle de la rue du Sentier. On remarquait au premier rang M. l'abbé Garnier, M. le chanoine Vanbockstaël, doyen de Saint-Christophe, et M. le docteur Paret.

Avant le lever du rideau, l'orchestre exécute la *Marseillaise* : tout le monde se lève, on applaudit chaleureusement et on réclame ensuite de toutes parts la *Brabançonne*, que les musiciens doivent recommencer. Les bravos enthousiastes se mêlent aux cris de : « Vive la France ! vive la Belgique ! »

Après le premier acte du drame, M. l'abbé Garnier parait à l'avant-scène et il lui est fait une longue ovation. Il n'avait, a-t-il dit, le dessein que de parler de l'œuvre des Pèlerinages, qui a eu en quelque sorte son origine à Roubaix et à Tourcoing ; mais à son arrivée à la gare, il a été invité d'expliquer à la réunion le droit d'accroissement, « ce projet de la franc maçonnerie qui, s'il était jamais appliqué, consommerait avant 10 ans la ruine de toutes les congrégations. »

L'orateur explique alors ce que c'est que l'unique droit d'accroissement œuvre d'une infime minorité de francs-maçons; il parle des Sœurs grises dont les propriétés consistant en écoles ou plutôt orphelinats, sont évaluées par le fisc à 23 millions et qui ont à payer, outre la main-morte, tous les impôts ordinaires.

Les revenus de cette congrégation vont intégralement aux pauvres, et on les taxe sur le pied d'un bénéfice de 5 0/0. Selon la même règle, les Frères auraient à payer plus de 600.000 francs. Qu'arrivera-t-il ? Il faudra renvoyer des élèves et fermer de nombreuses écoles.

On a eu le tort de laisser tout faire aux francs-maçons au début : pourtant, leur nombre va en diminuant. Il y a quelques années, ils étaient plus de 30,000, et le recensement fait au 1er janvier n'en accuse plus que 22,871.

Maintenant, il faut prendre la résolution d'opposer l'action à l'action, la ligue du bien à la ligue du mal, Créons un mouvement d'opinions : il n'est plus temps d'organiser un vaste pétitionnement; mais ce qu'on peut encore faire, c'est d'adresser aux présidents des deux Chambres, aux ministres, aux personnages officiels des lettres personnelles ou collectives pour protester contre l'odieux droit d'accroissement.

Et si vous l'approuvez, ajoute l'éloquent conférencier, on enverra dès ce soir à l'Agence Havas une dépêche qui sera reproduite par tous les journaux *pour faire connaître votre détermination.*

Cette motion est adoptée avec enthousiasme par l'assemblée.

M. l'abbé Garnier a encore, pendant la soirée, pris plusieurs fois la parole pour engager à organiser des pèlerinages à Montmartre. Les régimes qui se sont succédés, dit-il, ont toujours péri parce qu'ils n'ont pas voulu reconnaître officiellement la dévotion au Sacré-Cœur. Sous la République on a élevé le monument national de Montmartre, et ceux qui, autrefois, combattaient la République, l'acclament aujourd'hui.

Les paroles de M. l'abbé Garnier ont été saluées par d'unanimes applaudissements.

L'interprétation de la pièce a été aussi bonne que dimanche, et les intermèdes très heureusement remplis ; M. Jules Watteuw a obtenu sa part légitime de succès en disant ses inimitables compositions.

Une manifestation au Cercle des officiers. — *Le Cercle des officiers* a offert un punch à M. Faillet, nouvellement promu au grade de chef de bataillon au 6e régiment territorial d'infanterie. La fête a été *très cordiale.*

M. Duvillier, président, a présenté au nouveau commandant les félicitations du Cercle des officiers de Tourcoing : « C'est à votre zèle assidu et aux études que vous n'avez cessé de faire, mon commandant, que vous devez cet honneur d'être le premier officier du Cercle arrivé à un grade supérieur dans l'armée combattante. L'exemple que vous nous donnez sera pour tous un encouragement à nos travaux». M. le commandant Faillet a répondu en ces termes :

« Mon cher Président, Messieurs,

» Je ne saurai jamais vous exprimer à sa juste valeur la reconnaissance qui remplit mon cœur pour ces bonnes paroles, dignes, élevées, de l'officier distingué qui est à notre tête—notre cher Président—et de l'honneur insigne, Messieurs, que vous avez bien voulu me faire en me conviant à ce punch.

» Quoique depuis peu de temps parmi vous, vous avez su trouver, en cette occasion, avec un tact infini, de me prouver ce dont vous professez tous pour la solidarité *militaire en tout et pour tous.* Merci mille fois, Messieurs, de ce témoignage de bonne camaraderie; j'emporterai de cette splendide soirée, qui comptera dans ma vie, un souvenir impérissable.

» Je forme le vœu Messieurs (qui va se réaliser), qu'une promotion proche nous amène de nouveaux élus dans cette bataille du devoir, de l'abnégation, qui n'a qu'un but : la prospérité et la grandeur de la patrie, — notre mère à tous.

» Encore une fois, Messieurs merci, du plus profond de mon âme. »

La tempête. — Dans la nuit du dimanche à lundi, le magasin de charbon (construction en bois occupant une assez grande surface), de M. Derocq, rue du Tilleul, a été renversé par le vent; les dégâts sont évalués à la somme de 1100 à 1200 francs.

La rue de Renaix. — On connait l'état déplorable de cette rue, l'une des plus fréquentées de la ville, par où passent à chaque instant de la journée, nombre de lourds camions et attelages de toutes sortes; à certains endroits, principalement entre les rues de Guisnes et du Château, non seulement deux voitures ne pourraient se croiser, mais les piétons eux-mêmes ne peuvent que très difficilement se garer, quand ils ont la malchance — et il est bien rare que le fait ne se produise pas — de voir venir un équipage à leur rencontre.

On apprendra avec plaisir que l'étranglement le plus dangereux, celui qui existe à la bifurcation de la rue du Prince, est appelé à disparaître bientôt : on assure que la ville aurait fait, à cet effet, l'acquisition de la très vieille maisonnette qui s'élève à cet endroit. Il ne restera plus ensuite, pour arriver à la rue de Guisnes, que deux pâtés de maisons en saillie, mais qui pourront encore, malheureusement, rester longtemps droites.

La cavalcade de bienfaisance. — Malgré les menaces du temps durant toute la matinée de lundi, le comité décida de faire sortir quand même le cortège, puisque tous les frais en avaient été faits. Il a été heureusement inspiré puisque la pluie a cessé dans l'après-midi, et le soleil est venu jeter quelques *gais rayons sur cette petite fête improvisée.*

LE CORTÈGE. — Fidèles pour la plupart au rendez-vous les sociétés qui avaient accepté de prêter leur *obligeant concours* à la cavalcade, commençaient vers 2 heures 1/2, à se masser place Charles-Roussel suivant les numéros d'ordre qui leur avaient été *désignés* et, à 3 heures 15, le cortège s'ébranlait.

Venait d'abord un héraut d'armes, portant fièrement un cartouche avec l'inscription «Pret du linge» Il était suivi d'une quinzaine de membres du *Riding-Club* en habit rouge, d'un groupe de cavaliers, commandé par M. Herbaux, puis de l'*Union des Trompettes*, à l'allure martiale, sonnant une marche éclatante.

Voici un premier char : *une noce normande*. Les mariés et les invités ont pris place sur un rustique chariot à la bâche blanche à demi-relevée. Les figurants, costumés avec une rigoureuse exactitude, sont des gymnastes de *l'Union Tourquennoise* : c'est M. Théodore Desurmont qui a obligeamment prêté l'équipage.

Un autre groupe bien curieux, c'est le *Char des Moisonneurs*, encore une création de l'*Union Tourquennoise*, qui a bien son cachet avec ses bottes de paille piquées de bleuets et de coquelicots. MM. Leblanc et Flipo avaient prêté le camion et les chevaux,

Après l'*Harmonie Tourquennoise* s'avancent des cavaliers au riche costume qui caracolent devant le *Char du Mandarin*. Les Chinois, des pupilles de l'*Union Tourquennoise*, sont venus *à l'cavalcate faire au moncheau*, comme dit le *Broutteux*. Ce char, dessiné et décoré par M. Lotthé, a beaucoup d'originalité et est absolument réussi. C'est à l'obligeance de M. Irénée Fourré qu'on doit le camion et les chevaux.

Le char du Broutteux, qui suit, c'est le triomphe de la traditionnelle brouette, dont un spécimen gentiment enjolivé parte les « Garlousettes » de notre inimitable *Broutteux*. De ce char (un équipage gracieusement prêté par MM. F. Masurel frères), M. Léon Lefebvre débite avec entrain la chanson *Tourcoing charitable*, composée par M. Jules Watteuw pour la circonstance.

Il a beaucoup de caractère le *char des gladiateurs romains*. La belle prestance de ces gladiateurs (des gymnastes de l'*Union Tourquennoise*) au casque et au bouclier brillants est fort remarquée. C'est sur un camion de la maison Lamourette et Leroux frères que se dresse cette pyramide humaine d'un saisissant effet.

L'*Orphéon des Travailleurs* forme deux groupes à la suite,

Nous arrivons maintenant aux *Mandolinistes Tourquennois*, de qui vient l'initiative de la cavalcade; leur char, dessiné avec goût par M. Louis Welcomme, est entièrement garni en velours rouge; un grand baldaquin le surmonte. Ce char n'a pas moins de 6 m. 50 de haut. Les mandolinistes, en élégant costume espagnol, se tiennent sur un gradin dressé à cet effet. MM. Lantoin et Paris avaient fourni l'équipage.

L'aumonière, qui suit, a été ingénieusement construite au moyen d'un immense tonneau, recouvert de velours rouge et pavoisé aux couleurs nationales, qui vient, ainsi que le camion, de M. Deschemaecker, marchand de vins et liqueurs. Deux jeunes gens, MM. Masse frères, en costume très frais, se tiennent sur le char près de l'aumonière.

Enfin, un groupe de cavaliers ferme le cortège, qui ne manquait pas d'originalité. Les chars, dont la charpente avait été fournie par MM. Catanens et Henri Delahousse, la décoration faite par M. Rigamey et l'ornementation avec des plantes offertes par M. Brunin, horticulteur, étaient de bon goût. Les groupes travestis étaient intéressants : M. Piedana avait grimé avec art et livré de jolies perruques. Les costumes ne manquaient pas de fraîcheur, et, en résumé, l'ensemble était très satisfaisant.

La société des Trompettes, l'Harmonie Tourquennoise et les Mandolinistes exécutaient à tour de rôle d'enlevants morceaux, *donnant* au cortège de l'entrain et de la gaieté.

Une trentaine de jeunes gens, travestis ou en tenue de ville, portant au bras le brassard bleu, s'éparpillaient le long du cortège, faisant un pressant appel à la bienfaisance. Leur zèle était excité ; ils avaient la satisfaction de faire une bonne œuvre et l'espoir de gagner les objets d'art offerts par M. Charles Wattinne aux deux quêteurs qui rapporteraient la plus forte recette.

Le bon ordre n'a cessé de régner grâce aux excellentes mesures prises par M. Rouillé, commissaire central, et au concours dévoué de la police. De son côté, M. Delannoy, moniteur-chef, veillait à la bonne tenue de ses gymnastes.

Le cortège a suivi l'itinéraire suivant : Rue Carnot, place Sébastopol, rue de Roubaix, rue de la Gare, rue Dervaux, rue du Tilleul, rue de Tournai, Grand'Place, rue Saint-Jacques, rue Nationale, rue du Haze, rue du Casino, rue de Gand, rue Saint-*Jacques*, rue Nationale, rue des Poutrains, rue de Lille, rue de Paris, rue de Dunkerque, rue d'Anvers, rue des Dragons, rue de Lille, rue des Ursulines, *rue de Turenne*, Place Thiers, rue des Nonnes, rue Carnot, Grand'Place, rue Martine et place Charles Roussel.

Sur sout le parcours, la foule acclamait les figurants au cortège, et les sous pleuvaient de toutes parts.

Le *Broutteux* que représentait M. Léon Lefebvre, les *Mandolinistes*, les divers groupes de l'*Union Tourquennoise* ont obtenu un vif succès.

La cavalcade rentrait à 6 h. 1/2 place Charles Roussel.

UN ACCIDENT. — Tandis que le cortège stationnait vis-à-vis de l'habitation de M. Hassebroucq, rue de Lille, un jeune garçon qui essayait de ramasser une pièce de monnaie a reçu un coup de pied de cheval qui l'a blessé à la tête. Le petit blessé a été transporté chez M. le Maire où il a été l'objet de soins empressés.

LA CHANSON DU BROUTTEUX. — Nous aimons à re*produire ici la chanson composée pour l'œuvre par* notre ami Jules Watteuw, sous le titre *Tourcoing charitable* :

PREMIER COUPLET

Y n'a po d'indrot sus la terre
Qu'in aim' par deseur sin pays;
Ch'est là qu'vin l'écours de s'in mère
In dormot tchan qu'in étot p'tit
Honneur au pays qui rassonne
Les ceux qu'in cherit d'tout sin tchœur :
Compane, famill', tout chin qui donne
Sus terr' les vrais momints d'bonheur.

DEUXIÈME COUPLET

Ch'est là qu'in treuv' des comarates
Qui faut, si s'présint' l'occasion
Fair des concerts, des cavalcates
In les vot tout d'inn' in action
Des Tourtchégnos s'sont mis vin l'tête
Qu'à l'mi carême ch'est l'vrai momint
De réunir vin inn' bell' fête
La charité à l'agrémint.

TROISIÈME COUPLET

A l'appel des mandolinisses
Les gymnastes sont raocurus,
Des musiq', des nités d'amisses
In l'z'a vu s'rassonner tertus
Mêm' les Chinos, matt' des calottes
Qui attrap'tent euch'leur aux Japonnos
Sont raccourus inveuque l'z'autes
A l'cavalcate faire au monchau.

QUATRIÈME COUPLET

Y s'erclame à vous benfaisance
Léon L'fèfe, nou ars copagnon,
Pou l'prêt du linch' pou l'indigence
Braf' gins aquatez li s'tcharchon:
Deux sus ch'est po gramint d'affaire,
Ch'est po la ruine, ch'est un gros rin,
Rin ch'est rin, dijot min grand'père,
In p'tit séquo cha fait du ben.

REFRAIN

Vive Tourcoing
Min beau pays que j'aime,
Crions tertus et s'femme
Vive vive Tourcoing.

Comme on le voit, la cavalcade a obtenu le plus vif succès. Il faut en savoir gré aux organisateurs et à tous ceux qui par leur concours ont contribué à faire une bonne œuvre en se dépensant avec générosité. Si le Prêt de Linge a fait hier une bonne recette, ils en ont une grande partie du mérite.

Nous ne connaissons pas encore exactement le montant de la recette, mais nous savons que son importance dépasse toutes les prévisions.

Un dramatique suicide. — Dimanche, vers huit heures du soir, M. Lenoble, commissaire du 1er arrondissement, était informé que M. Charles-Félix Moorel, né à Tourcoing, le 9 janvier 1854, négociant en vins, venait d'être trouvé mort, dans une chambre qu'un ami avait mise à sa disposition depuis quelques semaines, à la suite d'arrangements de famille qui avaient obligé le défunt à renoncer à une association qu'il avait contractée avec ses parents. Le docteur Dewyn fut en même temps mandé pour faire les constatations.

Le cadavre fut trouvé gisant étendu sur le dos, dans une mare de sang, en travers de la chambre, les pieds tournés vers le lit ; et la tête contre le lavabo ; la main droite, crispée sur la poitrine, tenait un revolver à 6 coups, dont deux étaient restés chargés. Le corps était encore chaud ; la mort pouvait remonter à environ 2 heures ; l'œil droit était à moitié sorti de l'orbite, et, sous l'arcade sourcilière, il existait un trou où on pouvait enfoncer le doigt dans toute sa longueur ; il y avait un trou de même dimension au fond du pavillon de l'oreille. Le sang était sorti en abondance par ces deux ouvertures.

Bien qu'il ne restât que deux coups chargés, il n'a dû être tiré que trois balles, car il restait dans le barillet, outre les deux cartouches, un étui vide. Le premier coup a été tiré un peu en avant de l'oreille et la blessure n'était pas mortelle; mais le désespéré a dû alors tomber à genou, ce que semble démontrer une large plaque de sang au pantalon. Les deux autres coups ont été tirés de la main droite, quand le malheureux était déjà étendu sur le dos. La mort a dû venir vite; le corps ne paraissait pas avoir éprouvé la moindre convulsion.

Quant à la cause de ce dramatique suicide, qui a causé une profonde émotion, il ne faut pas la chercher bien loin ; il y a longtemps déjà que le défunt était sujet à de violentes crises de nerfs; et, depuis plusieurs mois, on avait remarqué chez lui des signes évidents de dérangement d'esprit. Sous le rapport de la fortune, il était dans une situation aisée.

Dimanche, après son dîner, il était remonté à sa chambre, comme cela lui arrivait presque chaque jour. La maison n'était pas seule quand il a accompli son acte de désespoir; mais personne n'a entendu de détonation.

Deux balles ont été retrouvées; la troisième doit être restée dans la masse cérébrale.

Après les constatations, le corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Nous apprenons au dernier moment que le corps a été réclamé par la famille et que les funérailles seront célébrées mercredi prochain au Sacré-Cœur. Il est surabondamment prouvé que c'est dans un accès de fièvre chaude que le malheureux a attenté à sa vie.

Halluin. — On s'est ému beaucoup, dans la ville d'Halluin, du bruit qui a circulé, relatif à une affaire de détournements commise récemment par un employé de la mairie.

M. Léon Minet, un des employés de la Mairie, avait, dans ses attributions, l'établissement des déclarations d'étrangers et la perception des taxes auxquelles sont soumis les déclarants. Depuis un an, aucun versement n'avait plus été fait aux contributions indirectes. Il y a une quinzaine de jours, M. Minet recevait avis du percepteur d'avoir à opérer à sa caisse un remboursement de 530 francs environ. C'est plus de huit jours après que, mis en demeure de s'exécuter, il déclara avoir employé la somme pour son usage personnel. Toutefois, il consentit à combler le déficit et remboursa la somme quelques heures après.

Une enquête, ouverte à la suite de ces faits, recherche *si d'autres irrégularités n'ont pas été* commises dans l'établissement des déclarations d'étrangers, M. Champion, commissaire de police, a fait examiner toutes ces déclarations. Si là aussi il existe des irrégularités, c'est au magistrat à établir si elles sont ou simplement défectueuses ou délictueuses et si elles tombent sous le coup de la loi.

Mouveaux. — *Suicide d'une enfant de treize ans.* — Une enfant de treize ans, Marie-Cécile Herlem, dont les parents demeurent chemin des Carliers, non loin des « 100 maisons », s'est pendue dimanche soir.

La cause de cette détermination est encore inconnue.

Suivant son désir, les parents, qui étaient partis en promenade, l'avaient laissée seule au domicile; ils lui avaient recommandé de nettoyer et de mettre un peu d'ordre partout, ce qu'elle fit avant de mettre son triste projet à exécution.

On assure dans le quartier que cette enfant avait déjà donné des marques d'aliénation mentale; on peut donc croire que c'est pendant un accès de fièvre que cette malheureuse a mis fin à ses jours.

Les funérailles religieuses auront lieu mardi à huit heures du matin en l'église de Mouveaux.

— *Un vol.* — Dans la nuit de samedi à dimanche des voleurs encore inconnus ont pénétré dans le domicile de M. Charles Mingneau, au hameau des Duriez, près du Blanc-Seau et ont enlevé la plupart des vêtements qui eur sont tombés sous la main ainsi qu'une jolie montre en argent, le tout estimé 70 francs environ.